



Décision du Président n°2024-019

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 13 juillet 2020 autorisant le Président à passer les conventions concernant les refacturations d'heures du personnel, le fonctionnement de la Maison des Services avec ses utilisateurs, et toutes conventions de fonctionnement dont le montant engagé annuel n'excède pas 5 000 Euros et dont les crédits sont inscrits au Budget,

Le Président a pris la décision suivante :

- L'espace France Services de la CCPR propose à la vente la carte avantages jeunes pour la saison 2024-2025.
- Il est donc nécessaire de signer une convention de partenariat entre Info jeunes Bourgogne-Franche Comté et la CCPR. Les cartes sont vendues au tarif de 10 €.
- Cette convention est valable du 01/09/2024 au 31/08/2025.
- Le président accepte de signer la convention de partenariat.

Fait à Le Russey, le 25/09/2024

Le Président,

Gilles ROBERT

Communauté de Communes du Plateau du Russey

Date de transmission de l'acte: 25/09/2024

Date de réception de l'AR: 25/09/2024

025-242504355-DE_2024_019-AU

A G E D I

re de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY

3 81 43 74 17 - courriel : contact@cc-russey.fr